BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 778

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO

Ventes et cessions

382 201 598 RCS Saint-Malo.
ETABLISSEMENTS VEZIE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : Zone Artisanale du Bois du Breuil, 35190 Saint-Domineuc.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le3 novembre 2026, les sociétés : •ETABLISSEMENTS VEZIE, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, siège social Zone artisanale du Bois du Breuil – 35190 SAINT-DOMINEUC, 382 201 598 RCS SAINT-MALO, société absorbée, •ELITEL RESEAUX, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, siège social 2 rue du Stade – 53410 SAINT-OUEN-DES-TOITS, 420 287 062 RCS LAVAL, société absorbante, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société ETABLISSEMENTS VEZIE par la société ELITEL RESEAUX. Les deux sociétés sont détenues en totalité par la société TARANIS (900 717 125 RCS LAVAL). La fusion est en conséquence soumise au régime simplifié de l'article L.236-11 du Code de commerce. Évaluation du patrimoine transmis, à la valeur nette comptable au 31 décembre 2025 : actif de 4 908 070 euros, passif de 4 702 413 euros, soit un actif net transmis de 205 657 euros. Conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé ni à un échange de titres ni à une augmentation du capital de la société absorbante. Aucun rapport d'échange n'est déterminé. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2026 sur les plans comptable et fiscal. Elle sera réalisée le 12 décembre 2026 à 23h59. À cette date, la société ETABLISSEMENTS VEZIE sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Laval le 4 novembre 2026 pour la société ELITEL RESEAUX, et au greffe du tribunal de commerce de Saint-Malo le 4 novembre 2026 pour la société ETABLISSEMENTS VEZIE. Les créanciers non obligataires de la société ETABLISSEMENTS VEZIE dont la créance est antérieure à la publicité du projet de fusion peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de Saint-Malo. Le délai est de trente jours à compter de la dernière des publications du projet. Les informations sur les modalités d'exercice de leurs droits peuvent être obtenues sans frais au siège social de la société Pour avis, la Présidente.